



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur

du 17 mai 2021 à 20 heures

dans la salle du Bar au Centre Culturel à Griesheim-sur-Souffel

(en raison du Covid-19)

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph		M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	M. HABER Alain	
M. FRITSCH Marcel	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
Mme JOHNER Laetitia	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
	M. WUNENBURGER René	M. MEYER Bertrand

Excusés : Catherine KRETZ, remplacée par Gaston BURGER

Nicolas GINTER, remplacé par Frédéric BIBER

Liliane BAUER

Assistaient : Danielle CANAC (suppléante et conseillère municipale de Griesheim)

Assistaient à la séance, Mme Astrid GASS, Secrétaire du SIVOM

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1) Adoption du PV de la séance du 12 avril 2021

2) Point budgétaire

- A. Décision modificative n°1 : inscription de crédits au c/45814 Opération compte de tiers avec le Département (*Opérations sous mandat à Pfulgriesheim*)
- B. Demande de subvention « Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales », au titre de la formation informatique des agents qui le souhaitent

3) Point ressources humaines

- A. Renouvellement du contrat de Marc HABER pour une durée de trois ans à compter du 8 mai 2021
- B. Avancement de grade

4) Jury d'Assises

5) Heures de l'équipe VEV

6) Divers

Joseph ARENAS indique que plusieurs personnes ont été excusées pour la présente réunion. Mais que Dingsheim présente un cas particulier dans la mesure où Catherine KRETZ, qui est membre titulaire de ce comité directeur, quitte le conseil municipal. En effet, elle déménage en Bretagne pour y rejoindre son époux.

Son suppléant est Gaston BURGER, qui siège ce soir à ce titre. Il sera probablement confirmé par le conseil municipal de Dingsheim dans la position de membre titulaire au sein de ce comité.

1. Adoption du PV de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 12 avril 2021, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 17 mai.

Adopté à l'unanimité

2. Point budgétaire

A. Décision modificative n°1 : inscription de crédits au c/45814 Opération compte de tiers avec le Département (Opérations sous mandat à Pfulgriesheim)

Dans le cadre des travaux de voirie sur la route d'Offenheim à Pfulgriesheim, le Département prend en charge certaines dépenses.

Deux factures relatives à la mission SPS ont été réceptionnées. Leur montant est à ventiler entre la commune de Pfulgriesheim et le Département, soit 252,38 € pour le Département.

Par précaution, il est proposé d'inscrire 5 000 € sur l'inscription budgétaire relative aux opérations compte de tiers avec le Département.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Chapitre 4581 « Opérations sous mandat »

Compte 45814 : 5 000 € - fonction 822

Recettes : Chapitre 4582 « Opérations sous mandat »

Compte 45824 : 5 000 € - fonction 822

Adopté à l'unanimité

B. Demande de subvention « Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales », au titre de la formation informatique des agents qui le souhaitent

A travers le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, les collectivités peuvent bénéficier du volet « Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires ».

Le projet doit contribuer à la relance de l'économie française et produire des résultats concrets sous 18 mois.

A ce titre, une enveloppe est dédiée pour soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation numérique des collectivités.

Les dossiers sont à déposer jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 inclus.

Le SIVOM souhaite déposer une demande dans le cadre de l'une des trois thématiques proposées, à savoir : le besoin de formation au numérique à l'attention des agents ou la promotion de l'inclusion numérique auprès des agents les plus en difficultés dans ce domaine.

Le co-financement peut atteindre 100% du coût du projet.

L'octroi de cette subvention permettrait de proposer à tous les agents du SIVOM qui le souhaitent (éventuellement aux enseignants) de suivre une formation informatique de base : utilisation de Word, Excel, de la messagerie et du calendrier Outlook, utilisation des outils annexes (imprimante, scan).

Il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président à solliciter cette subvention.

Adopté à l'unanimité

3. Point ressources humaines

A. Renouvellement du contrat de Marc HABER pour une durée de trois ans à compter du 8 mai 2021

Monsieur Alain HABER quitte la séance.

Le contrat de Marc HABER, au sein de l'équipe Voirie Espaces Verts s'est terminé le 7 mai 2021.

Un contrat de trois ans lui a été proposé du 8 mai 2021 au 7 mai 2024.

Hormis la durée du contrat, qui passe de 12 mois à 3 ans, les conditions restent identiques, à savoir un recrutement au 1er échelon (catégorie C) à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La situation de Marc HABER sera revue l'année prochaine, lorsque le remplaçant de Denis NORTH sera recruté. Dans un souci d'uniformité, les deux agents auront le même statut : contractuel ou titulaire de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité des présents

Monsieur Alain HABER réintègre la séance.

B. Avancement de grade

Les avancements de grade sont accordés librement par l'autorité territoriale. Les possibilités d'avancement dépendent notamment de l'ancienneté dans le poste. Cela permet de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent, ou tout simplement de proposer à l'agent de nouvelles missions.

Dans le cadre des avancements de grade, l'agent évolue au sein de son cadre d'emploi (A, B ou C).

Cinq agents du SIVOM sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Les transformations de postes ne sont possibles qu'après création de poste, mise en œuvre des lignes directrices de gestion, et validation de ces lignes directrices par le comité technique rattaché au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Ainsi, il est proposé au comité directeur :

- de permettre aux membres du bureau de procéder à l'arbitrage
- de permettre au Président d'établir et de signer les lignes directrices de gestion
- de revenir au comité directeur pour modifier les postes en question.

Adopté à l'unanimité

4. Jury d'Assises

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021, trois personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale de chaque commune.

5. Heures de l'équipe VEV au 7 mai 2021

6. Divers

A. Rythmes scolaires : possibilité de reconduire, pour 3 ans à compter de la rentrée 2021, la répartition des heures d'enseignement sur 4 jours.

Depuis la parution du décret du 27 juin 2017, une dérogation au principe général d'organisation scolaire consistant à la répartition des heures d'enseignement sur 4 jours a été rendue possible.

Cette dérogation avait été accordée pour une durée de 3 ans et a pris fin à la rentrée 2020, avec une clause de reconduction tacite d'une année.

Une nouvelle procédure de reconduction pour 3 ans, à compter de la rentrée 2021 est nécessaire.

Une des conditions de l'obtention de cette dérogation repose sur la proposition du conseil d'école. Ce point sera donc abordé lors des prochains conseils d'école (25 mai pour l'élémentaire et 27 mai pour la maternelle).

Adopté à l'unanimité

A. Point sur les subventions demandées

Bénéficiaire	Montant souhaité
ASDG	7 500,00 €
TC3V	6 000,00 €
ASCSL	1 300,00 €
Basket	7 000,00 €
Arts Martiaux CAMDG	4 000,00 €
Coopérative scolaire - Maternelle	1 800,00 €
Coopérative scolaire - Élémentaire	4 000,00 €
Ludothèque	1 800,00 €
Apikochersberg	850,00 €
La Santé pas à pas	500,00 €
Club des Aînés	400,00 €
	35 150,00 €

Il s'agit des montants demandés par les associations et qui ont été inscrits au budget. Mais il est certain que l'intégralité ne sera pas versée. La commission finances poursuivra prochainement sa réflexion sur l'attribution des subventions. Les règles d'attribution sont complexes puisque certaines associations peuvent par exemple demander une subvention conséquente sans qu'il y ait particulièrement d'investissement local de la part de ses membres.

A. Point sur les dossiers en cours

• Transfert périscolaire/bibliothèque

Le 21 avril, une visite des locaux a eu lieu en présence de tous les protagonistes : le SIVOM, la COCOKO pour la partie bibliothèque/périscolaire, l'ALEF qui gère le fonctionnement du périscolaire et le cabinet Architectes et Partenaires.

Les travaux nécessaires à la transformation de la bibliothèque en périscolaire ont été listés. Ils seront intégralement financés par la COCOKO.

Un point a été fait sur la transformation de la salle d'évolution de l'école élémentaire en bibliothèque. Il s'agit de créer une porte dans la façade arrière, qui donne sur la Souffel. La création d'un bloc sanitaire est également envisagée de ce côté à l'extérieur. Il faut prévoir le remplacement du plafond et des luminaires et quelques aménagements intérieurs, comme la création d'une banque d'accueil.

L'estimation qui a été avancée avoisine les 1 500 € du m² pour la rénovation. La superficie de la salle est de l'ordre de 150 m².

Pour la partie construction, il faudrait compter 2 000 € du m².

Une rencontre a eu lieu avec Justin VOGEL, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Kochersberg (COCOKO), puisque le périscolaire et la bibliothèque relèvent de sa compétence.

A l'issue de cet échange, il a été décidé que ce qui relève du périscolaire serait intégralement pris en charge par la COCOKO. Quant à l'aménagement de la salle multisport de l'école élémentaire, qui accueillera la bibliothèque, les aménagements intérieurs seront pris en charge par la COCOKO en sa qualité de locataire. Tandis que les travaux de structure (création de toilettes extérieures, création d'une banque d'accueil, etc.) sont pris en charge par le SIVOM.

Le cabinet d'architecte est retenu par la COCOKO et un marché global sera lancé pour les travaux, afin de bénéficier d'un effet de levier. Le SIVOM donnera une délégation de maîtrise d'ouvrage à la COCOKO.

L'objectif est que le tout soit opérationnel en septembre 2022.

• Socle numérique à l'école élémentaire

Deux devis ont été obtenus. Il s'agit des sociétés AMS et OCI.

La solution proposée par AMS a les faveurs du référent de l'éducation nationale pour les solutions numériques et a priori aussi celui des enseignants. Ce point sera vérifié lors d'une rencontre entre les enseignants et les élus pour évoquer le matériel, son installation, son utilisation et la formation de prise en main.

Le calendrier sera défini à ce moment-là.

• Toit de l'école maternelle

L'entreprise qui a été retenue pour les travaux relatifs au toit de l'école maternelle est EC Services, du groupe HESTIA.

Les travaux débuteront le mercredi 7 juillet.

• Retour de Christine FUCHS

Christine FUCHS aurait pu prolonger son ½ temps thérapeutique mais elle a voulu reprendre le travail à temps plein.

A la suite de sa visite de reprise auprès de la médecine préventive, le médecin a confirmé toutes les restrictions qu'elle avait fixées lors du ½ temps thérapeutique.

Christine a été reçue pour évoquer la situation. Elle a simplement sollicité un repose-pied amovible et un outil à manche long pour nettoyer le dessus des tables. Ce matériel lui a déjà été remis.

- **Situation de Gilberte LUX**

Au vu des conclusions médicales, lors de sa séance du 26 mars 2021, le comité médical a proposé que Gilberte LUX bénéficie d'un congé de longue maladie à compter du 2 juin 2020 jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Le congé de maladie ordinaire qui court depuis le 2 juin 2020 a donc été transformé en congé de longue maladie.

Selon les prochaines conclusions médicales, ce congé est susceptible d'être renouvelé, pour une période totale de 3 ans. Ensuite, la situation pourra évoluer de différentes manières : reprise du travail, mise en invalidité, etc.

- **Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus**

Pour mémoire, des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sont prévus à Griesheim-sur-Souffel (arrêt Centre Culturel) et à Dingsheim (arrêt Centre).

L'instructeur du dossier de subvention à la Région a confirmé l'acceptation de la subvention en date du 25 février 2021. Il s'agit de 7 500 € par arrêt de bus.

Par mesure de simplification, les deux communes ont retenu le même prestataire, à savoir GCM.

Selon les informations dont dispose le SIVOM, les travaux devraient débuter lorsque GCM aura terminé la phase de travaux de voirie en cours à Griesheim-sur-Souffel, soit d'ici trois semaines.

Les membres du comité directeur présents :

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} Vice-Président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} Vice-Président - Bertrand MEYER
Christian BILLER	Nicolas GINTER, remplacé par Frédéric BIEBER	Claude AFFOLTER
Marcel FRITSCH	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Laetitia JOHNER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Catherine KRETZ, remplacée par Gaston BURGER	René WUNENBURGER	André JACOB